



Consulting
Management
& Governance

Société inscrite au tableau de l'OECT
OMEGA CENTER, 6ème étage-Appartement N° 24
Les Berges du Lac II, Tunis-Tunisie
Tél : +216 70 730 602 Fax : +216 70 730 650
E-mail : hamor.cmg@topnet.tn

ASSOCIATION « CIES Section Tunisie »

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023**



Novembre 2024

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
I. RAPPORT GENERAL	3
II. ETATS FINANCIERS :	7
♦ Etat De La Situation Financière	8
♦ Etat Des Produits Et Des Charges	9
♦ Etat Des Flux De Trésorerie	10
III. NOTES AUX ETATS FINANCIERS	12
IV. ANNEXES	19

I - RAPPORT GENERAL



ASSOCIATION « CIES Section Tunisie »
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2023

Madame la Présidente de l'Association

« CIES Section Tunisie »

10, Rue Ali Bach Hamba – 2070 La Marsa Tunis

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de l'association « ***CIES Section Tunisie*** » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers :

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'association « ***CIES Section Tunisie*** » comprenant au 31 décembre 2023 : l'état de la situation financière, l'état des produits et des charges, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un résultat de **55 220,387 DT** et un total actifs de **444 802,744 DT** au 31 décembre 2023.

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association « ***CIES Section Tunisie*** » au 31 décembre 2023 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie dont notamment la norme publiée par l'ordre des experts comptables de Tunisie et relative à la certification des états financiers des associations.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de l'association « ***CIES Section Tunisie*** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de l'organe dirigeant pour les états financiers

L'organe dirigeant est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à l'organe dirigeant qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe dirigeant a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé selon les normes professionnelles applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe dirigeant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par l'organe dirigeant du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons à l'organe dirigeant notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière notamment le décret-loi 2011-88 du 24 septembre 2011, relatif à l'organisation des associations.

1) Efficacité du système de contrôle interne

Conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous avons procédé à l'examen portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'Association. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Comité Directeur et aux Responsables de la gouvernance.

Sur la base de notre examen, nous avons identifié certaines déficiences du système de contrôle interne, qui ont été consignées dans la lettre de direction qui a été communiquée au représentant légal de l'association. Cette lettre de direction fait partie intégrante de ce rapport.

2) Tenue des registres prévus par l'article 40 du décret- loi n°2011-88 du 24 septembre 2011 :

Conformément aux dispositions de l'article 40 du Décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans les registres préparés par l'association au titre de l'exercice 2023. Les registres sont :

- Le registre des délibérations des organes d'administration ;
- Le registre des membres ;
- Le registre des activités et des projets ;
- Le registre des dons et subventions.

3) Autres obligations réglementaires prévues par le décret- loi n°2011-88 du 24 septembre 2011 :

Nous avons remarqué l'existence de transactions financières (dépenses) en espèce dont le montant unitaire dépasse 500 DT et qui totalisent 27 109,684 DT, et ce contrairement aux dispositions de l'article 38 du décret- loi n°2011-88 du 24 septembre 2011.

Il est à préciser que ces dépenses se détaillent comme suit : une première partie, totalisant un montant de 4 756 DT, relative au remboursement de frais au profit du personnel de l'association et une deuxième partie, totalisant un montant de 22 353,684 DT, relative aux indemnités versées au profit des immigrants rapatriés depuis l'Italie vers la Tunisie et ne disposant pas ni de comptes bancaires ouverts et/ou ni de justificatif d'identité leurs permettant d'encaisser ses indemnités auprès du guichet de la banque de l'association.

Tunis, le 28 Novembre 2024

P/ CONSULTING MANAGEMENT & GOVERNANCE

Haythem AMOR



**CONSULTING MANAGEMENT
& GOVERNANCE "C.M.G"**
Sté. d'Expertise Comptable
Inscrite au Tableau de l'ODECT
I.U : 1146627 1

II - ETATS FINANCIERS

Etat de la Situation Financière
Exercice clos le 31 Décembre 2023
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

		Notes	31/12/2023	31/12/2022
<u>Actifs</u>				
AC1 - Liquidités et équivalents de liquidités	4		380 249	358 456
AC2 - Placements et autres actifs financiers			-	-
AC3 - Autres actifs courants	5		32 330	13 284
AC4 - Créances et comptes rattachés			11 440	-
AC5 - Stocks de fournitures et autres approvisionnements			-	-
AC6 - Autres actifs non courants			-	-
AC7 - Immobilisations financières			-	-
AC8 - Immobilisations corporelles	6		20 784	27 554
AC9 - Immobilisations incorporelles			-	-
Total des actifs			444 803	399 294
<u>Passifs et Actifs Nets</u>				
PA1 - Concours bancaires et autres passifs financiers			-	-
PA2 - Autres passifs courants	7		47 753	44 399
PA3 - Fournisseurs et comptes rattachés	8		21 528	34 594
PA4 - Provisions			-	-
PA5 - Apports reportés			-	-
PA6 - Autres passifs non courants			-	-
PA7 - Emprunts			-	-
Total des passifs			69 282	78 993
AN1 - Dotations			-	-
AN2 - Apports affectés à des immobilisations	9		23 265	23 265
AN3 - Subventions d'investissement			-	-
AN4 - Autres actifs nets			-	-
AN5 - Réserves			-	-
AN6 - Excédents ou Déficits reportés	10		297 036	39 570
AN7 - Excédent ou Déficit de l'exercice			55 220	257 467
Total des Actifs Nets			375 521	320 301
Total des Passifs et Actifs Nets			444 803	399 294

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

Etat des Produits et des Charges
Exercice clos le 31 Décembre 2023
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	Notes		31/12/2023	31/12/2022
<u>Produits</u>				
PR1- Cotisation des adhérents		-	-	
PR2- Subventions de fonctionnement		-	-	
PR3- Revenus des activités et manifestations		-	-	
PR4- Apports non monétaires		-	-	
PR5- Autres apports	11	1 676 515	1 565 921	
PR6- Produits des placements		-	-	
PR7- Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		-	-	
PR8 - Autres gains		47	80	
Total des produits		1 676 562	1 566 001	
<u>Charges</u>				
CH1 - Dons, subventions et services fournis	12	13 137	16 372	
CH2 - Charges de personnel	13	252 350	276 348	
CH3 - Dotations aux amortissements et aux provisions	14	14 671	16 016	
CH4 - Autres charges courantes	15	1 341 184	999 799	
CH5 - Charges financières nettes		-	-	
CH6 - Autres pertes		-	-	
Total des charges		1 621 342	1 308 535	
Excédents (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice		55 220	257 467	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

Etat des Flux de Trésorerie
Exercice clos 31 décembre
(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2023	31/12/2022
Flux de trésorerie liés aux activités courantes		
F1- Encaissement des cotisations des adhérents	-	-
F2- Encaissement des revenus des activités et manifestations	-	-
F3- Encaissement des subventions de fonctionnement	1 637 562	1 565 921
F4- Encaissement d'autres revenus et apports	38 953	-
F5- Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	(1 295 504)	(881 034)
F6- Décaissement des rémunérations versées au personnel	(252 350)	(276 919)
F7- Autres Décaissement des activités courantes	(98 967)	(102 213)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes	29 694	305 755
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
F8- Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(7 900)	(20 305)
F9 - Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
F10 - Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières	-	-
F11 - Encaissement sur cession d'immobilisations financières	-	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	(7 900)	(20 305)
Flux de trésorerie liés aux activités de Financement		
F12- Encaissement des dotations	-	-
F13- Encaissement des subventions d'investissement	-	-
F14- Encaissement des apports affectés à des immobilisations	-	-
F15- Encaissement provenant des emprunts	-	-
F16- Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêt)	-	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	-	-
Variation de trésorerie	21 794	285 449
Trésorerie au début de l'exercice	358 456	73 006
Trésorerie à la clôture de l'exercice	380 249	358 456

III - NOTES AUX ETATS FINANCIERS

LES NOTES DE PRESENTATION

Note 1 : Présentation de l'association

L'Association « **CIES section Tunisie** » est une association à but non lucratif régie par les lois réglementant les activités d'associations en Tunisie.

L'objectif de l'association est de contribuer à la promotion de l'engagement citoyen pour les dimensions de la citoyenneté mondiale.

Note 3 : Déclarations de conformité

Les états financiers ont été établis en conformité avec les dispositions de la norme comptable tunisienne numéro 45 relative aux associations, aux parties politiques, aux autres organismes sans buts lucratifs et compte tenu des hypothèses sous-jacentes des conventions comptables fixées par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant l'approbation du cadre conceptuel comptable.

Note 3 : Conventions et méthodes comptables appliquées

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique. Les autres conventions et méthodes comptables les plus significatives appliquées par l'association, pour l'élaboration des états financiers sont les suivantes :

3.1 Unité monétaire :

Les états financiers sont établis en dinar tunisien.

3.2 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles exploitées par l'association figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés, et sont amorties sur leur durée de vie estimée.

3.3 Les Actifs Nets :

Les actifs nets représentent l'intérêt résiduel dans l'actif de l'association après déduction de tous ses passifs.

3.4 Les apports reçus :

Les apports reçus sont enregistrés à leur juste valeur et sont constatés comme suit :

Les apports sous forme de cotisations et les apports non affectés sont constatés en à titre de revenus de l'exercice auxquels ils se rattachent.

Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisés comme des Actifs Nets et rapportés aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissements relatives à ces immobilisations.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe aux charges, sont constatés aux passifs à titre d'apports reportés puis transférés en résultat au moment de la constatation des charges correspondantes.

3.5 Les charges :

Les charges supportées par l'association sont enregistrées à la date de leur engagement et comptabilisées en toutes taxes comprises.

Note 4 : Liquidités et équivalents de liquidités :

Le poste « Liquidités et équivalents de liquidités » totalise à la clôture de l'exercice à 380 249,295 Dinars et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Avoirs en banque	372 231,674	353 931,517
Avoirs en caisse	8 017,621	4 524,026
TOTAL	380 249,295	358 455,543

Note 5 : Autres actifs courants

Le poste « Autres actifs courants » totalise à la clôture de cet exercice une valeur de 32 330,075 Dinars et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
FRS avance et acompte	579,199	-
Personnels rémunérations dues	8 306,000	4 930,712
Débiteurs divers	240,000	240,000
Charges constatées d'avance	23 058,791	7 388,371
Comptes transitoires ou d'attente	146,085	146,085
Tunisia Training Consulting	-	298,100
Total	-	281,099
TOTAL	32 330,075	13 284,367

Note 6 : Immobilisations corporelles :

A la clôture de l'exercice, les immobilisations corporelles et les amortissements déduits, s'élèvent à 20 783,266 Dinars dont le coût des immobilisations compris le prix d'achat, les droits et taxes supportés et les frais directs.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire. Toute immobilisation corporelle dont son coût d'acquisition ne dépasse pas 500,000 Dinars est amortie intégralement l'année de son acquisition.

Les taux d'amortissements appliqués sont les suivants :

<u>Nature de l'immobilisation</u>	<u>Taux d'amortissement</u>
Installations générales et Agencements	20%
Matériel de transport	20%
Equipement de bureau	20% et 100%
Matériel informatique	33,33% et 100%

*Les mouvements de la période ainsi que la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles sont présentés au niveau du tableau d'immobilisation dans l'**annexe n°01**.

Note 7 : Autres passifs courants

	31/12/2023	31/12/2022
Personnels rémunérations dues	275,288	-
IRPP	1 075,081	1 075,081
CSS	36,230	36,230
FOPROLOS	40,695	40,699
RAS 1.5%/1%	315,011	186,747
RAS 3%	333,504	186,804
RAS 15%	2 548,813	2 332,813
CNSS	17 372,610	21 715,617
Receveur des finances	10 265,440	11 404,269
Cies Italie	1 350,000	1 350,000
Charge à payer	14 140,560	6 070,280
TOTAL	47 753,232	44 398,540

Note 8 : Fournisseurs et comptes rattachés

	31/12/2023	31/12/2022
Société Autoclick	15 217,715	13 777,115
Orange	610,341	609,691
Abdelaziz ben Abid	720,000	7 904,233
Chaieb Abdeljelil	218,475	218,475
Centre Coif	114,118	114,118
Comptoir Hamami	170,671	170,671
Intermaubles	-	72,045
Selim Kouidhi	72,045	7 471,560
Sonia Khelifi	252,000	252,000
Sstp	17,488	17,488
SUCRE SALE	567,030	-
Fournisseur factures non parvenues	22,491	22,491
Divers Fournisseurs	3 546,000	3 964,335
TOTAL	21 528,374	34 594,222

Note 9 : Apports affectés à des immobilisations

	31/12/2023	31/12/2022
Apports affectés à des immobilisations	23 264,598	23 264,598
TOTAL	23 264,598	23 264,598

Note 10 : Excédents ou Déficits reportés

	31/12/2023	31/12/2022
Excédent ou déficit des produits sur les charges reportés	15,000	15,000
Apports reportés affectés aux charges d'exercice	-	-
Apports reportés affectés aux charges d'exercice 2018	4 098,568	4 098,568
Apports reportés 2019	(54 581,539)	(54 581,539)
Apports reportés 2020	(41 633,468)	(41 633,468)
Consommation des apports reportés 2021	52 531,805	52 531,805
Consommation des apports reportés 2022	(257 466,519)	-
TOTAL	(297 036,153)	(39 569,634)

Note 11 : Autres apports

Les autres apports totalisent au 31 Décembre 2023 un solde de 1 676 514,915 dinars et sont constitués des fonds imputés sur le résultat et reçus ou à recevoir du siège social en Italie et destinés à couvrir les dépenses courantes du bureau de Tunis :

	31/12/2023	31/12/2022
Legs, dons et autres apports reçus	-	44 781,594
Legs, dons et autres apports reçus RVA	188 079,188	767 951,290
Legs, dons et autres apports reçus I MIGR	-	46 631,607
Legs, dons et autres apports B TO B	686 819,125	94 317,237
Legs, dons et autres apports reçu INDIMEJ	-	612 239,483
Legs, dons et autres apports CIR	3 457,825	-
Legs dons et autres apports reçus PRISMI	97 384,177	-
Legs dons et autres apports SUR MA ROUTE	164 203,237	-
Legs dons et autres apports JRS	497 617,968	-
Etudes et prestations de services	38 953,395	-
TOTAL	1 676 514,915	1 565 921,211

Note 12 : Achats consommés de fournitures et approvisionnements

	31/12/2023	31/12/2022
Fournitures de bureau	3 996,131	3 676,390
Carburant	2 881,000	2 872,400
Achats non stockés de matières et fournitures	1 231,133	33,600
Fournitures	901,871	1 731,204
Impression et photocopie	-	4 339,459
Électricité	2 097,000	2 380,000
Produits de nettoyage	1 943,400	1 030,670
Eau	86,960	308,130
Produits pour ateliers	-	-
TOTAL	13 137,495	16 371,853

Note 13 : Charges de personnel

	31/12/2023	31/12/2022
Salaires bruts	215 287,026	238 424,527
Charges Cnss patronales	36 190,106	34 665,250
Accident de travail	872,601	3 251,355
Sivp	-	-
Autres Charges	-	6,530
TOTAL	252 349,733	276 347,662

Note 14 : Dotations aux amortissements et aux provisions :

	31/12/2023	31/12/2022
Dotations aux amortissements et aux provisions	14 670,637	16 016,295
TOTAL	14 670,637	16 016,295

Note 15 : Autres charges courantes

Les Autres charges courantes s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 1 341 184,003 Dinars et se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Location locaux Marsa	45 051,195	42 905,895
Location voiture	31 178,000	37 824,200
Location materiel	-	1 951,600
Location espace	920,000	-
Entretien et réparation	2 724,422	2 915,634
Assurance	17 860,338	16 977,821
Personnels extérieurs à l'entreprise Formateur	-	527,056
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	138 756,947	151 561,771
Publicité publication et relations publiques	5 307,226	687,622
Dons accordés	1 005 969,367	674 492,557
Impression	3 436,821	3 628,004
Transport	-	130,000
Réception	10 591,518	9 354,961
Voyage et déplacement	64 702,451	41 883,016
Frais de Télécommunication	7 311,877	8 457,611
Frais postaux	28,800	103,250
Commissions bancaires	1 118,434	1 862,103
Différence de règlement	2 576,224	758,255
Foprolos	2 152,846	2 384,240
Pénalités de retard	-	-
Droits d'enregistrement et de Timbre	275,000	785,000
Différence de règlement	-	-
Impression	-	-
TCL	223,532	-
Charges financières	999,005	608,224
TOTAL	1 341 184,003	999 798,820

IV.ANNEXES

ANNEXE N°01

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES &
INCORPORELLES DES AMORTISSEMENTS

Exercice clos le 31 Décembre 2023

(Exprimé en dinars)

	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VALEURS COMPTABLES NETTES
	31 Décembre 2022	Acquisitions	Cessions	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022	Dotation de la période	Reprise	31 Décembre 2023	
<u>Immobilisations Corporelles</u>	<u>74 842</u>	<u>7 900</u>	-	<u>82 742</u>	<u>47 289</u>	<u>14 670</u>	-	<u>61 959</u>	<u>20 783</u>
Installations générales agencements	406	-	-	406	406	-	-	406	-
Equipements de bureau	14 672	-	-	14 672	11 945	2 338	-	14 283	4 033
Mobilier de bureau	11 498	2 801	-	14 299	9 189	1 450	-	10 639	3 660
Matériel Informatique	40 680	5 099	-	45 779	22 811	9 460	-	32 271	13 508
Equipements divers	7 586	-	-	7 586	2 938	1 422	-	4 360	3 226
<u>Immobilisations Incorporelles</u>	<u>2 512</u>	-	-	<u>2 512</u>	<u>2 512</u>	-	-	<u>2 512</u>	-
Immobilisations Incorporelles	2 512	-	-	2 512	2 512	-	-	2 512	-
TOTAL	77 354	7 900	-	85 254	49 801	14 670	-	64 470	20 783